



**E.R.I.P.**  
asbl

# **ÉCOLE RÉGIONALE ET INTERCOMMUNALE DE POLICE**

Adresse courrier: rue du Planeur 10 - 1130 Bruxelles

**APPEL AUX CANDIDATS – CHARGÉ(E) DE COURS (M/F/X)**  
EN REMPLACEMENT DU CHARGÉ DE COURS TITULAIRE, POUR LA DURÉE D'UN AN MINIMUM  
TEMPS PARTIEL  
FORMATION DE BASE – INSPECTEURS DE POLICE  
**CODE DE LA ROUTE**

Offre d'emploi pour une charge de cours à temps partiel au sein du rôle linguistique français

## **CODE DE LA ROUTE (30h)[FR]**

**(Inspecteurs : 6h x 2 classes par promotion; 2 ou 3 promotions par an)**  
**(Agents : 6h; 2 ou 3 promotions par an)**

### **Objectif de la formation:**

À l'issue de la formation, l'aspirant sera capable de :

- Justifier tout acte policier selon le cadre légal et dans le respect des droits et libertés de l'être humain
- Effectuer son travail selon la philosophie de l'excellence dans la fonction de police (fonction de police orientée vers la communauté, fonction de police guidée par l'information, gestion optimale)
- Acquérir une approche du code de la route en lien avec sa fonction policière
- Reconnaître et rechercher l'infraction sur la base de la législation en vigueur
- Qualifier les infractions de circulation sur la base du code de la route

**Groupe-cible:** Formation de base d'Inspecteur de police

### **Contenu de la formation:**

Cours (dont exercices)

- Structure code de la route - utilisation des supports
- AR 01-12-1975 (24h d'étude):
  - Champs d'application + Définitions + Injonctions : Art. 1 à 4
  - Place des conducteurs sur la voie publique : Art. 9
  - Les obligations de céder le passage : Art. 12 et 20
  - Vitesse + limitations de vitesse : Art. 10 et 11

- Les règles de croisement, de dépassement (et les interdictions) et de changement de direction : Art. 15, 16, 17 et 19
  - Arrêt et stationnement : Art. 23, 24 et 25
  - L'emploi des feux : Art. 29, 30 ; 30bis, 31 et 32bis
  - Etat de conduire et qualité physique : usage GSM, port de la ceinture de sécurité et port du casque : Art. 8.3, 8.4, 35 et 36
  - La signalisation routière : les signaux lumineux de circulation, les signaux routiers, les marques routières : Art. 5, 6, 60 à 77
  - Divers : chargement, port de la carte d'identité, les véhicules prioritaires : Art. 37, 38, 45 et 59
- AR 30-09-2005 pour la qualification
  - **Application de la théorie** au travers **d'exercices pratiques**.
  - Lien avec les **jeux de rôles** et les **exercices intégrés**.

### **Évaluation (*travail journalier et examens*)**

#### **Profil recherché :**

- Être membre opérationnel de la police intégrée exerçant dans une direction "Circulation"
- Être CaLog ou civil en activité professionnelle chargé des matières de circulation routière
- Avoir une maîtrise théorique et une expérience pratique de la matière à enseigner
- Une connaissance du milieu policier (pour les civils), une formation à la pédagogie et/ou une expérience dans la formation sont des atouts

#### **Introduction des candidatures :**

Cette offre vous intéresse?

Vous voulez contribuer activement à la formation des futurs policiers?

Envoyez-nous votre candidature, accompagnée d'un C.V. et d'une brève lettre de motivation, par e-mail à l'adresse [candidatures@eripgip.be](mailto:candidatures@eripgip.be)

**Avant le vendredi 24 juin 2022**

En cas d'engagement, un accord écrit de votre autorité hiérarchique sera demandé.